

# Réunion d'ouverture

Concertation préalable  
Projet d'extension de l'usine d'enrichissement  
d'uranium Georges Besse 2

Montélimar, le 7 février 2023



**Aurélie Picque**  
**Modératrice**

# Le déroulé

- Introduction par les garants
- Échanges avec le public concernant la concertation (15 minutes)
- Interventions liminaires (15 minutes)
  - **Présentation du projet par Orano (10 minutes)**
  - **Intervention ASN (5 minutes)**
- Travail en groupes : expression des attentes du public à l'égard de la concertation (50 minutes)
- Echanges avec le public (20 minutes)
- Conclusion par les garants

# Les intervenants

- **François LURIN, Orano - Directeur du site du Tricastin**
- **Frédéric BERNASCONI, Orano - Directeur du programme extension des capacités d'enrichissement**
- **Christophe MEI, Orano - Chef de projet extension des capacités d'enrichissement**
- **Isabelle Barthe, CNDP - garante de la concertation**
- **Etienne Ballan, CNDP - garant de la concertation**
- **Denis Cuvillier, CNDP - garant de la concertation**

**Isabelle Barthe  
Etienne Ballan  
Denis Cuvillier**

**Garants de la concertation**



MA PAROLE A DU POUVOIR

# La Commission nationale du débat public : qu'est-ce que c'est ?

## AUTORITÉ

*Habilitée à prendre des décisions en son nom propre*



## ADMINISTRATIVE

*Institution publique*



## INDÉPENDANTE

*Ne dépend ni des responsables des projets, ni du pouvoir politique*



# Elle défend un droit :

“  
*Toute personne a le droit [...] d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement.*”

Article 7 de la Charte de l'Environnement  
– rendue constitutionnelle en 2005



# Un droit qui sert à quoi ?

A débattre du bien fondé des projets avant que des décisions irréversibles ne soient prises

Pourquoi ce projet ?

A débattre des conditions à réunir pour sa mise en œuvre

Comment ?

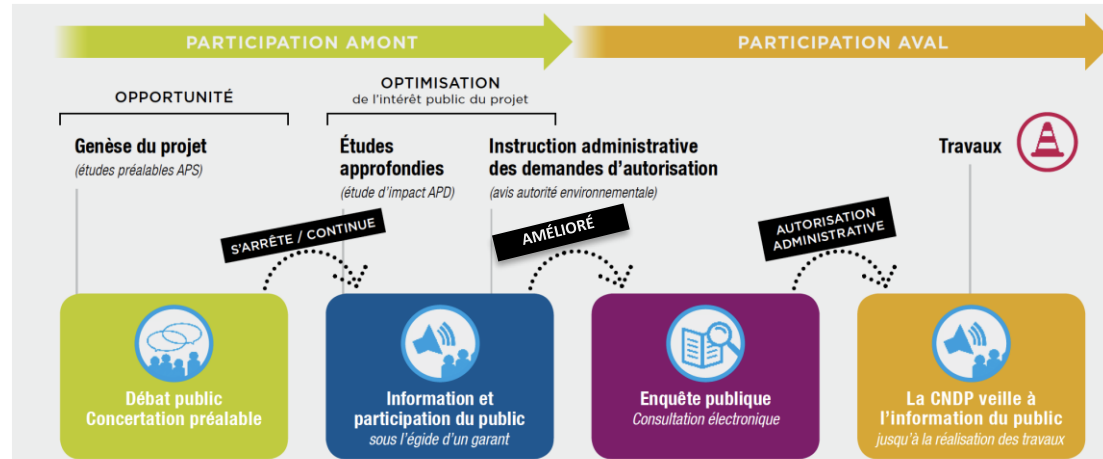
A débattre des caractéristiques du projet, de ses impacts sur l'environnement, du moyen de les éviter, des les réduire ou de les compenser

À quelles conditions ?

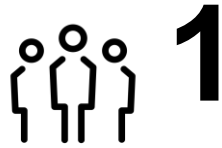
A permettre l'information et la participation de tous et de toutes tout au long de la vie du projet.

Du suivi dans le temps

# Un droit qui sert à quoi ?



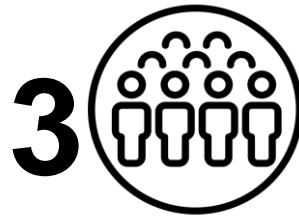
# La concertation préalable, et après ?



Les tiers garants publient le bilan de la concertation préalable



Le responsable du projet répond aux enseignements de la concertation



La Commission nationale rend un avis sur la qualité de cette réponse



Si le projet se poursuit, la concertation avec le public se poursuit également, sous l'égide d'un garant de la CNDP

# Les 6 principes de La CNDP



**INDÉPENDANCE**  
Vis-à-vis de toutes  
les parties prenantes



**NEUTRALITÉ**  
Par rapport au projet



**TRANSPARENCE**  
Sur son travail,  
et dans son exigence vis-à-vis  
du responsable du projet



**ARGUMENTATION**  
Approche qualitative  
des contributions,  
et non quantitative



**ÉGALITÉ DE TRAITEMENT**  
Toutes les contributions  
ont le même poids,  
peu importe leur auteur



**INCLUSION**  
Aller à la rencontre  
de tous les publics

# Qui organise la concertation préalable

?

- Décidée par la **Commission Nationale du Débat Public (CNDP)** qui valide les modalités de cette concertation
- Animée par ORANO
- Sous l'égide de trois garants



Isabelle  
BARTHE



Etienne  
BALLAN



Denis  
CUVILLIER

# Comment participer pendant la réunion ?

La parole de **toutes et tous est bienvenue**, pas besoin d'être expert.

- ▶ Lever la main
- ▶ Attendre que l'on vous donne la parole
- ▶ votre intervention : 2 mn
- ▶ Respect d'autrui

Cette réunion est **enregistrée**.

**Tous nos échanges seront disponibles sur le site du débat.**

A LA FIN DE LA REUNION SI VOUS AVEZ ENCORE UNE QUESTION :

N'hésitez pas à poser votre question sur la plateforme participative en ligne !

# Echanges avec le public concernant la concertation



# Vidéo

<https://www.orano.group/projetextensiongb2/fr/le-projet/pour-mieux-comprendre-le-projet>



# 01

**Pourquoi une  
extension de l'usine  
Georges Besse 2  
aujourd'hui ?**



# Notre métier : fournir la matière première pour la fabrication du combustible nucléaire



## MINES

URANIUM NATUREL  
MINÉRAI D'URANIUM

0,7% Uranium 235 (+ énergétique)



Le seul noyau fissile à l'état naturel

99,3% U 238,



## YELLOW CAKE

Sous forme de **poudre stable**  
(U3O8 oxyde)

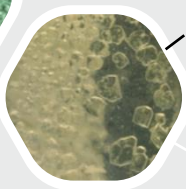
0,7% U235



## CONVERSION

Ajout de 6 atomes de fluor  
à l'uranium naturel  
après purification

0,7% Uranium 235



UF4

UF6



## ENRICHISSEMENT

CONCENTRATION EN URANIUM 235

0,2%  
Uranium 235

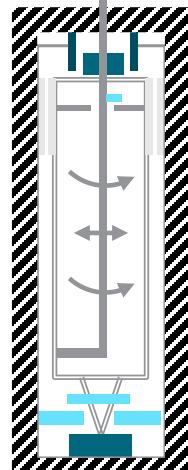


3 à 5%  
Uranium 235

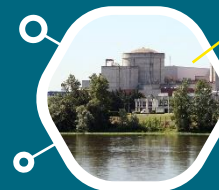
SORTIE DE L'U  
APPAUVRI

FEED

SORTIE DE L'U  
ENRICHÉ



## PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ

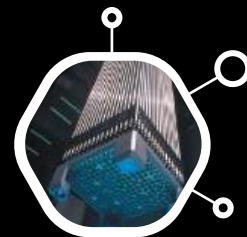


CENTRALE  
NUCLÉAIRE

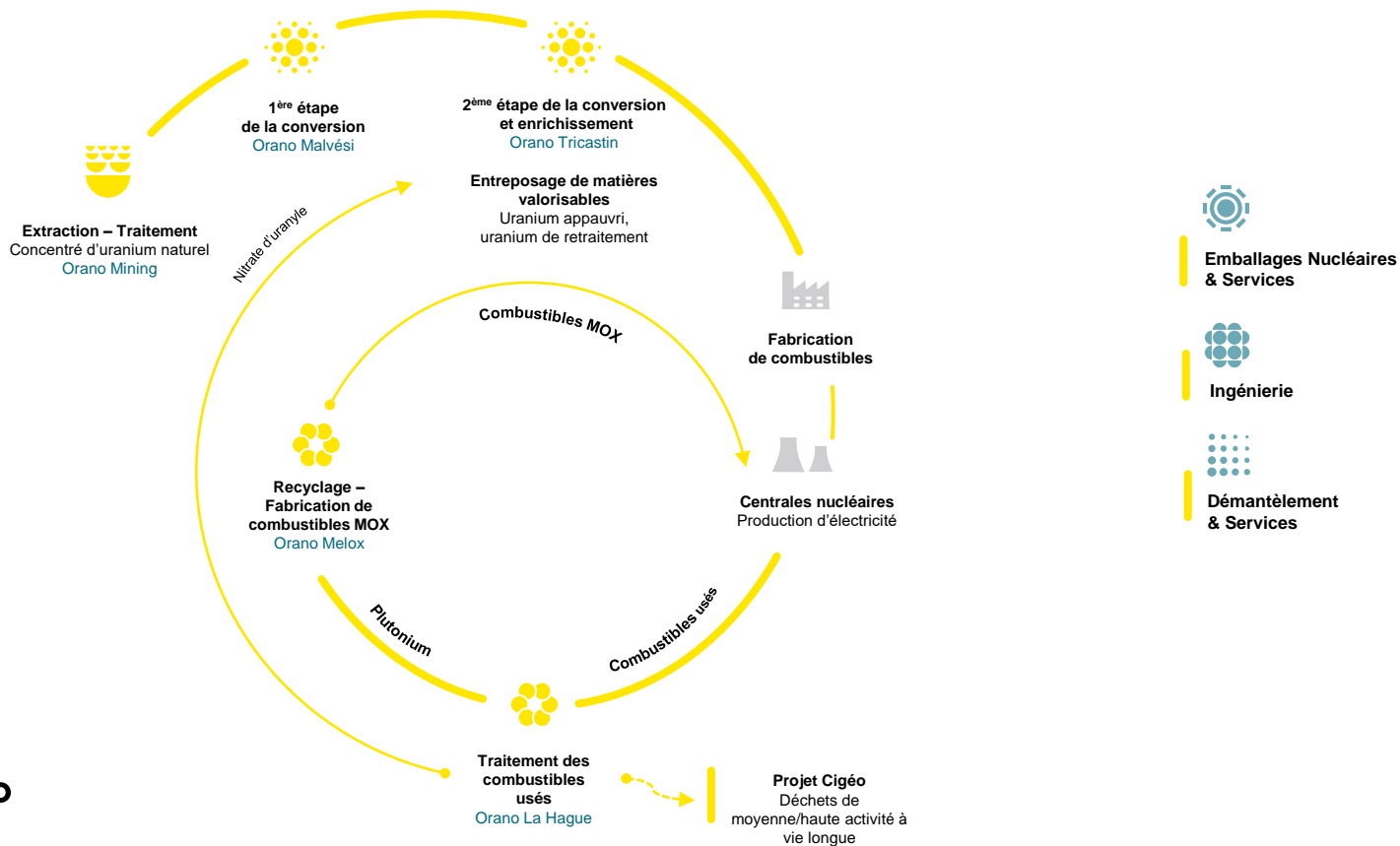
Uranium 235  
enrichi de 3 à 5%



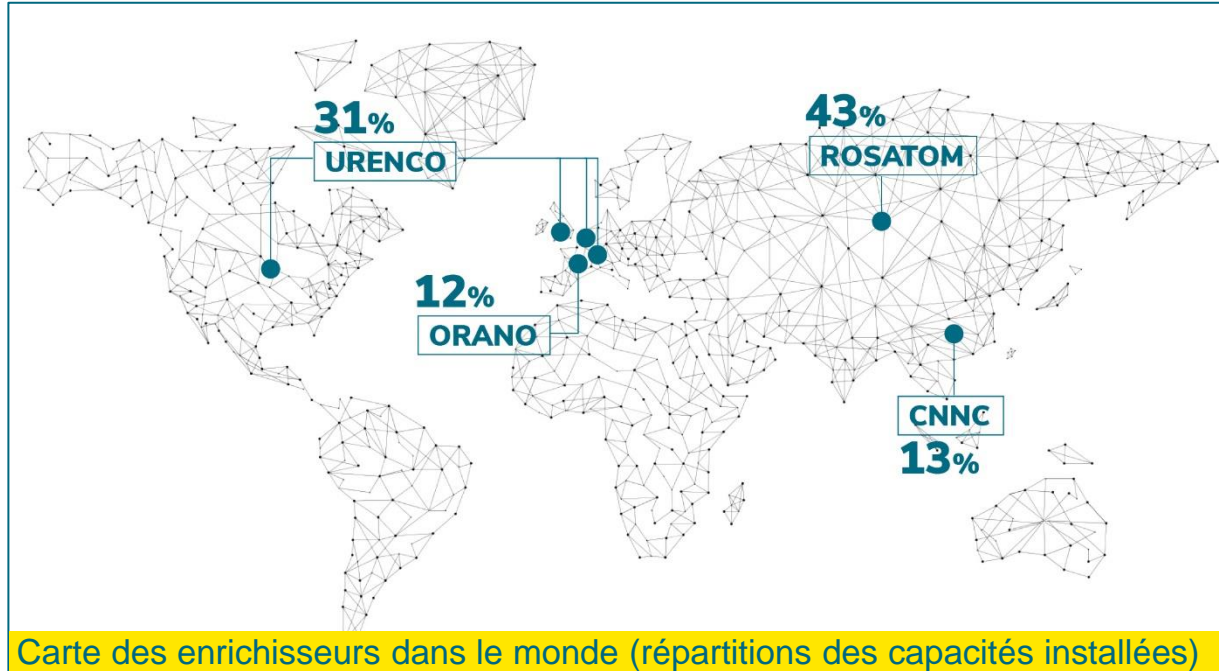
## FABRICATION COMBUSTIBLE



# Les activités d'Orano



# Le marché de l'enrichissement de l'uranium



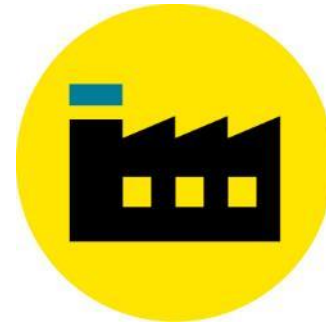
- 4 grands producteurs d'uranium enrichi dans le monde
- 30% de l'uranium enrichi utilisé par les centrales de production d'électricité occidentales est fourni par Rosatom (russe)

# Les objectifs du projet

**Augmenter** les capacités d'enrichissement occidentales afin de contribuer à la souveraineté énergétique occidentale



**Anticiper** rapidement une situation de pénurie potentielle à moyen terme



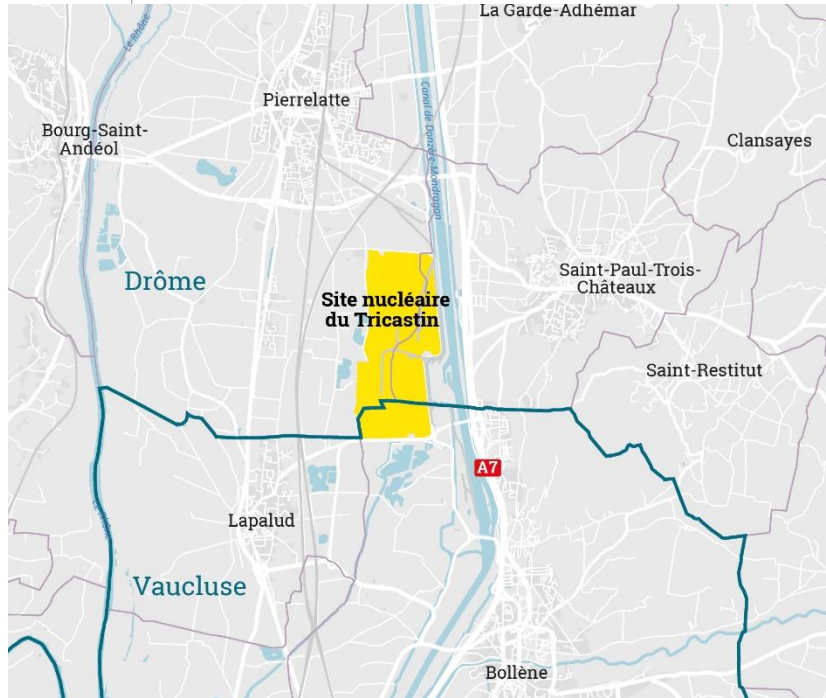
# 02

## Les caractéristiques de l'extension





# Le site Orano du Tricastin



# L'usine Georges Besse 2 aujourd'hui

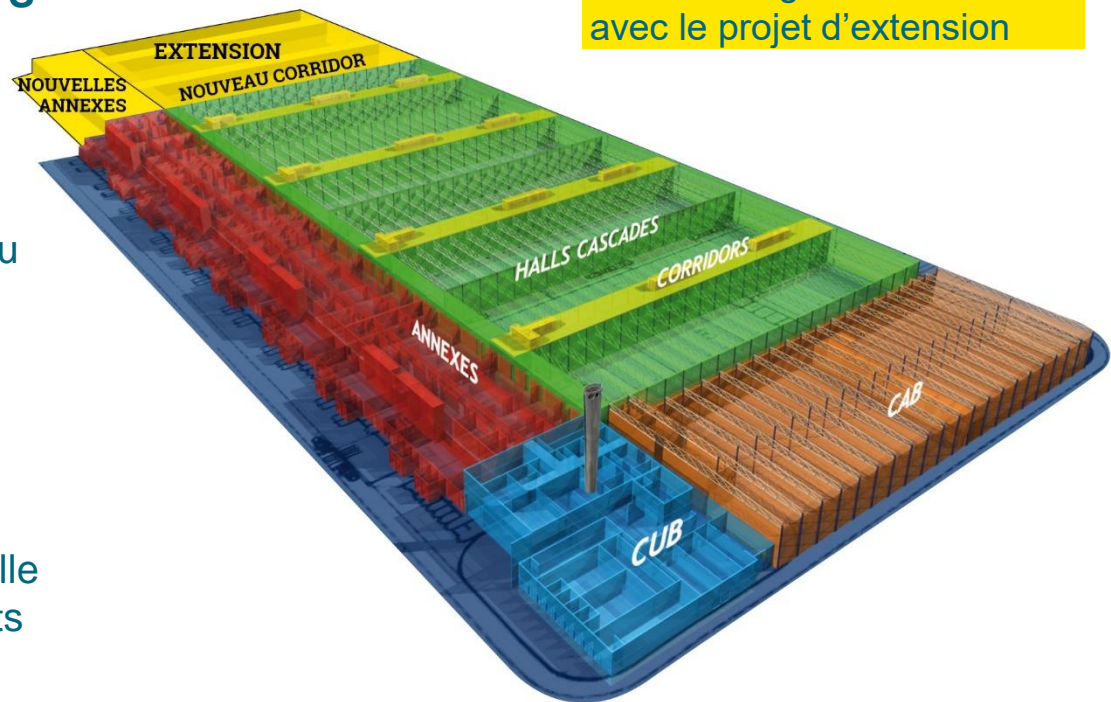
- Installation nucléaire de base (INB 168) d'enrichissement d'uranium par le procédé de **centrifugation**
- 2 unités mises en service entre 2011 et 2016 :
  - GB2 Sud : 8 modules
  - GB2 Nord : 6 modules
- **Capacité annuelle : 7,5 millions d'UTS**
- L'uranium enrichi produit par l'usine, à **usage exclusivement civil**, permet d'alimenter l'équivalent de **90 millions de foyers/an**





# Le projet d'extension de l'usine

- **Capacité augmentée à 11 MUTS** (capacité initialement prévue en 2004)
- **Création de 4 modules supplémentaires au Nord** (passage de 14 à 18 modules au total), identiques à l'existant (module de 8 cascades)
- **Enrichissement par centrifugation** (même procédé qu'actuellement)
- **Même matière enrichie** que celle utilisée par les modules existants



Usine Georges Besse 2 Nord avec le projet d'extension

# Le projet d'extension de l'usine à l'intérieur du site dans le prolongement de l'usine actuelle



Usine Georges Besse 2 Nord

Espace pour l'extension

# Les alternatives au projet

## Ne pas augmenter les capacités sur le site du Tricastin

Pourrait conduire à une concentration des capacités d'enrichissement occidentales chez son concurrent URENCO et/ou à un défaut d'approvisionnement de certains réacteurs nucléaires à terme

## Les alternatives géographiques

- En France (hors Tricastin) ou aux Etats-Unis

## Les alternatives en termes de capacité

- Ajuster la capacité de production à des hypothèses de marché plus optimistes ou plus pessimistes
- Intégrer les impacts potentiels liés au développement de petits réacteurs modulaires et innovants

## Les alternatives technologiques à la centrifugation

- Revenir à la technologie d'enrichissement par diffusion gazeuse
- La technologie laser

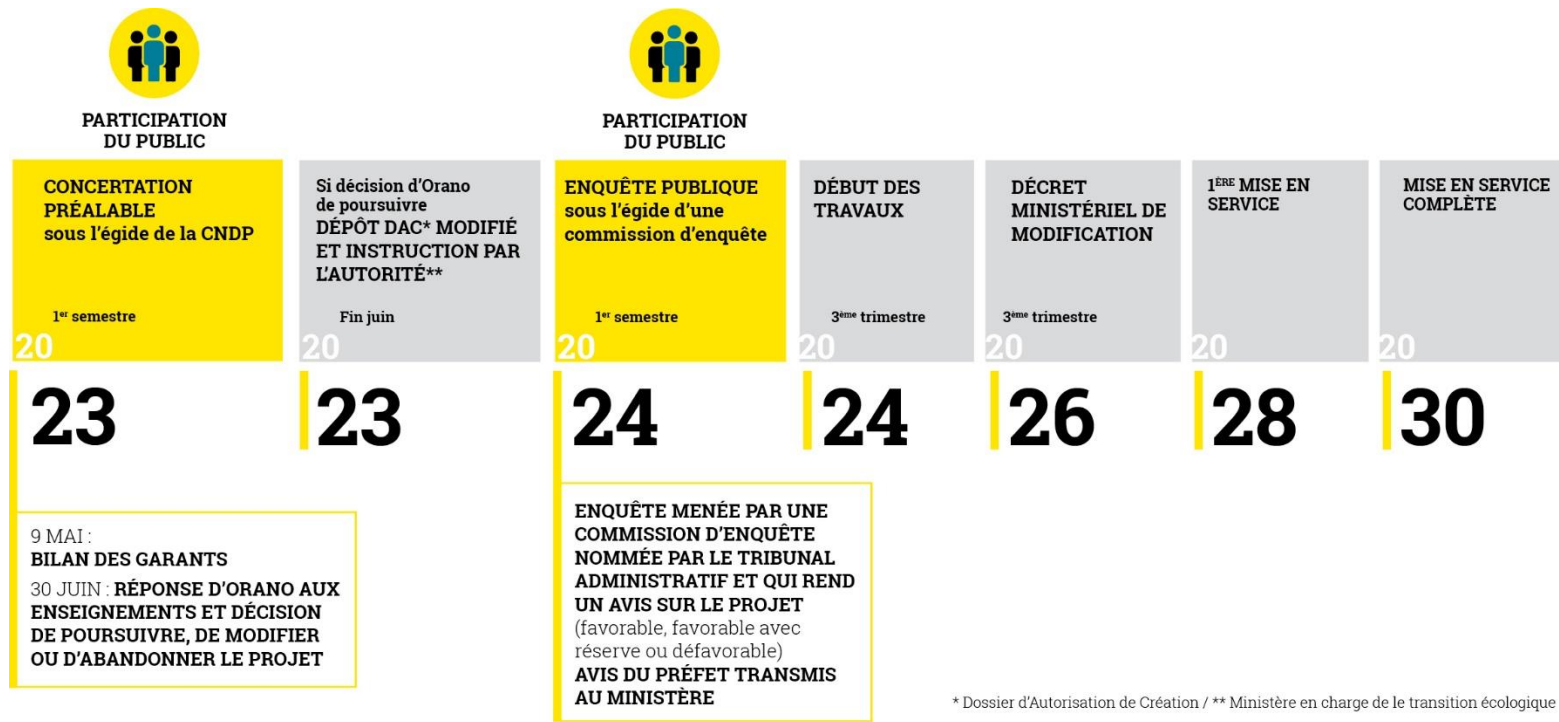
# 03

**La mise en œuvre du projet**





# Le calendrier du projet



\* Dossier d'Autorisation de Création / \*\* Ministère en charge de la transition écologique

# Le coût du projet

**Entre 1,3 et 1,7 milliards d'euros**  
(estimation qui sera affinée au fur et à mesure des études)



**Projet conditionné à**

**Contractualisation clients**

**Validation de l'investissement par le Conseil d'Administration Orano**

**Capacité à produire dès 2028** (1er module mis en service)

# 04

## La concertation



# Concertation du 1<sup>er</sup> février au 9 avril 2023

- Orano a saisi la Commission nationale du débat public (CNDP), qui a décidé, le 5 octobre 2022, d'organiser une concertation et désigné 3 garants
- La concertation préalable vise à :
  - Présenter le projet au public, en diffusant une information claire et transparente et en répondant à toutes les interrogations du public relatives au projet.
  - Recueillir les observations et propositions du public sur l'opportunité du projet, ses objectifs et ses principales caractéristiques, les alternatives et sa non-réalisation.



# S'informer et participer



## S'INFORMER

**Le dossier de concertation**  
(téléchargeable sur le site internet)

**Le dépliant**

**Le site internet du projet :**  
**[www.projetextensiongb2.fr](http://www.projetextensiongb2.fr)**



## PARTICIPER

**Les rencontres de la concertation**

**La plateforme de contribution,**  
**disponible sur le site internet du**  
**projet : [www.projetextensiongb2.fr](http://www.projetextensiongb2.fr)**

**Des visites du site Orano Tricastin**  
**les samedis matins 4, 11 et 18**  
**mars.**

# Les rencontres de la concertation

**7 février – 18h**

**Réunion publique d'ouverture**

à Montélimar - Retransmission en ligne

**10 février**

**Rencontre de proximité** - Marché de Pierrelatte

**15 février**

**Forum des jobs** à Pierrelatte

**17 février**

**Rencontre de proximité** - Marché de Bollène

**20 février – 18h**

**Réunion publique thématique**

« Le site du Tricastin et son évolution »

à Saint-Paul-Trois-Châteaux

Retransmission en ligne

**21 février**

**Rencontre de proximité**

Marché de Saint-Paul-Trois-Châteaux

**28 février – 18h**

**Webconférence**

« Le cycle du combustible »

**4/11/18 mars**

**Visites de site\***

**7 mars**

**Rencontre de proximité**

Marché de Bourg-Saint-Andéol

**7 mars – 18h**

**Réunion publique thématique**

« La sûreté et l'environnement » à Bollène

**9 mars**

**Forum Sud-Nucléaire** à Bollène

**9 mars**

**Table ronde Salon Global Industrie** à Lyon

**14 mars – 18h**

**Webconférence**

« Le contexte géopolitique et les enjeux commerciaux du projet »

**24/25 mars**

**Rencontres de l'emploi et de l'alternance**

**Sud Rhône Alpes** à Valence

**28 mars à 18h**

**Réunion dédiée aux acteurs économiques**

organisée à Montélimar en partenariat avec la CCI de la Drôme

**4 avril – 18h**

**Réunion publique de synthèse**

à Orange - Retransmission en ligne

**Date à venir**

Réunion dédiée aux organisations syndicales, aux salariés du site et aux représentants des entreprises intervenantes

**Des rencontres sont également prévues avec le public étudiant (accueil de délégations sur le site).**

Les réunions sont ouvertes aux familles, les enfants sont sous la responsabilité de l'adulte accompagnant.

\* Sur inscription (3 semaines avant) [visites-oranotricastin@orano.group](mailto:visites-oranotricastin@orano.group) (nombre de places limité) et participation soumise à une enquête administrative préalable réalisée par les autorités et réservée au public majeur. Une pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité ou passeport) devra être présentée pour la visite.

# Les suites de la concertation

À l'issue de la concertation, deux documents sont rédigés, rendus publics et versés au dossier d'enquête publique :

- **Le bilan des garants**, dans le mois suit la clôture, résume la façon dont la concertation s'est déroulée et comporte une synthèse des contributions du public ainsi que des recommandations à l'attention du maître d'ouvrage pour la poursuite du projet et de la concertation jusqu'à l'enquête publique
- **La réponse d'Orano**, dans les deux mois qui suivent, présente les enseignements qu'il tire de la concertation et la manière dont il en tiendra compte dans la suite du projet s'il se poursuit.

# Autorité de Sûreté du Nucléaire (ASN)

# LE CONTRÔLE DE LA SÛRETÉ NUCLÉAIRE ET DE LA RADIOPROTECTION

**Nour KHATER**

*Chef de la division de Lyon*

**Eric ZELNIO**

*Chef du pôle laboratoires, usines, déchets, démantèlement*

# L'ASN ASSURE, AU NOM DE L'ÉTAT,

le contrôle de la sûreté nucléaire  
et de la radioprotection,  
pour protéger les personnes  
et l'environnement.  
Elle informe le public  
et contribue à des choix  
de société éclairés.



## INFORMER LES PUBLICS



L'ASN informe le grand public, les médias, le public institutionnel et les professionnels de son activité.

Elle publie sur [asn.fr](https://asn.fr) ses décisions et ses positions.

Elle présente chaque année au parlement son rapport sur l'état de la sûreté nucléaire et de la radioprotection en France.



# UN CHAMP DE CONTRÔLE ÉLARGI

▪ Industrie électronucléaire



▪ Nucléaire de proximité



▪ Déchets



▪ Transports



▪ Sûreté nucléaire, de la conception au démantèlement



▪ Radioprotection



▪ Protection de l'environnement



▪ Situations d'urgence



▪ Conditions de travail et qualité de l'emploi





# LE CONTRÔLE EN AUVERGNE RHÔNE ALPES EN 2022 EN CHIFFRES



## 330 inspections sûreté nucléaire et radioprotection

- 116 inspections sur les centrales nucléaires
- 91 inspections dans les usines et installations en démantèlement
- 107 inspections en nucléaire de proximité
- 16 inspections dans les transports, hors périmètre INB

## 19 jours d'inspection du travail sur les centrales nucléaires



## Evènements :

- **35** évènements significatifs de niveau 1 sur l'échelle INES, dont 29 dans le domaine INB et 6 en nucléaire de proximité



## Sanctions :

- **2 mises en demeure** d'un responsable d'activité nucléaire et d'un exploitant nucléaire
- **1 procès-verbal**

# INSTRUCTIONS MENÉES PAR L'ASN LORS D'UN PROJET DE CRÉATION D'INSTALLATION NUCLÉAIRE DE BASE

## ➤ Dossier d'options de sûreté :

- Demande à l'initiative du porteur de projet d'un avis sur tout ou partie des options qu'il a retenues pour assurer la sûreté de son installation
- Avis de l'ASN indiquant les éventuelles études et justifications complémentaires qui seront nécessaires pour une éventuelle demande d'autorisation de création

**Procédure préparatoire qui ne se substitue pas aux examens réglementaires ultérieurs**

## ➤ Demande d'autorisation de création :

- Après le débat / concertation public
- Comprend notamment le plan détaillé de l'installation, l'étude d'impact, la version préliminaire du rapport de sûreté, l'étude de maîtrise des risques et le plan de démantèlement
- Projet de création soumis à enquête publique ainsi qu'à évaluation environnementale



# Travail en groupes

## Exprimez vos attentes à l'égard de la concertation

- Les thèmes et sujets d'intérêt à aborder dans le cadre de la concertation
- Les questions que vous vous posez sur le projet

## Durée :

- Réflexion des participants par table (et en sous-salles sur Zoom) – 25 min
- Restitution de chaque table – 25 min

## Une grille de travail par table

Désignation d'un rapporteur au sein de chaque groupe, chargé de faire une restitution orale

Orano est à votre disposition pour répondre à vos questions ou besoins d'informations complémentaires

# Echanges avec le public



# Conclusion

# PROCHAINE RENCONTRE

Réunion publique thématique  
« Le site du Tricastin et son  
évolution »  
**20 février à 18h**

Saint-Paul-Trois-Châteaux  
Salle Fontaine

**Toutes les informations sur  
[www.projetextensiongb2.fr](http://www.projetextensiongb2.fr)**

